

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
du 22 mars 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux mars à 20 h à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur J-Jacques FISCHER, Maire.

**Présents** : Matthieu BOECKLER, Pierre MUTZ, Valérie GOUAÏLLE, Matthieu PFEFFER, Véronique FISCHER, Noël ARNOLD, Bernard HERRGOTT, Kévin HAMMERER, Philippe SCHMUCK, Christophe EHRHART, Richard KARMEN, Valérie KRATZER.

**Absent excusé** : Pascal SCHMITT et Michel ZINDERSTEIN.

**Absent non excusé** :

**Ont donné procuration** : Pascal SCHMITT à J-Jacques FISCHER, Michel ZINDERSTEIN à Christophe EHRHART.

**ORDRE DU JOUR**

- 1° Désignation du secrétaire de séance
- 2° Approbation du PV du 21 décembre 2017
- 3° Concession source
- 4° Répartition du produit de la chasse
- 5° Demandes de location terrain
- 6° Demande de subvention exceptionnelle "Amitié Florival Magnoac"
- 7° Echange de terrains
- 8° Compte administratif 2017 M 14 et M 49
- 9° Compte de gestion 2017 M 14 et M 49
- 10° Affectation des résultats M 14
- 11° Mise à disposition des équipements se rapportant à la gestion de l'eau potable de la commune
- 12° Personnel communal
- 13° ONF : programme des travaux forestiers 2018 et état d'assiette
- 14° Subvention travaux
- 15° Tarifs
- 16° Rapport d'activités 2017 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin
- 17° Divers

Suite à une nouvelle demande de Mr Christophe LALAGUE responsable de la trésorerie de Sultz-Florival, Mr le Maire propose aux membres du Conseil d'annuler le point n° 4 "Répartition du produit de la chasse". Le Conseil à l'unanimité décide d'annuler ce point.

**1° DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Mr le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Mme Véronique FISCHER, est désignée à l'unanimité.

**2° APPROBATION DU PV DU 21 DECEMBRE 2017**

Après lecture, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 21 décembre 2017.

Mr Matthieu PFEFFER constate encore l'absence du 1er adjoint Pascal SCHMITT, aujourd'hui et lors des 2 derniers conseils, pour un total de 4 absences sur les 7 dernières réunions du conseil municipal "Je trouve cela inadmissible pour un élu indemnisé"

**3° CONCESSION SOURCE**

Suite au changement de propriétaire (anciennement CARDOSO), Mme Julie PLICHARD et Mr Vincent GUICHARD nouveaux propriétaires, sollicitent le transfert de la concession "Maidlasbrunna" à leur nom.

Le Conseil à l'unanimité répond favorablement à ce transfert pour une redevance annuelle de 82 € (révisable chaque année par délibération du Conseil Municipal).

**4° REPARTITION DU PRODUIT DE LA CHASSE**

Point annulé en début de séance

**5° DEMANDES DE LOCATION TERRAIN**

**1ère demande :**

Mme Christine TEXIER, dans un courrier en date du 28 décembre 2016, souhaite louer à la commune une partie d'un terrain située en haut de la rue de la Carrière section 6 parcelle 112 (lieu-dit Rebberg), afin de mettre des chevaux en retraite.

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité de louer à Mme TEXIER cette partie de terrain (environ 71,50 ares) pour une redevance annuelle de 16 €.

Cette redevance est réévaluée et votée chaque année par délibération du Conseil Municipal.

**2ème demande :**

Mr David GRUNENBERGER-DURRWELL, dans un courrier en date du 16 février 2018, souhaite louer à la commune une partie d'un terrain située (lieu-dit Rebberg) section 6 parcelle 112 (environ 5 ha 82 ares 97 ca) et le terrain section 6 parcelle 1 de 8 ha 21 a 02 ca (lieu-dit Rebberg) Haul.

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité de louer à Mr David GRUNENBERGER-DURRWELL la partie de terrain section 6 parcelle 112 (environ 5 ha 82 ares 97 ca) et le terrain section 6 parcelle 1 de 8 ha 21 a 02 ca (lieu-dit Rebberg) Haul, pour une redevance annuelle de 2 €/ ha.

Cette redevance est réévaluée et votée chaque année par délibération du Conseil Municipal. Il faudra préciser dans le bail que des lots de bois seront mis à disposition de la population sur la section 6 parcelle 1.

**6° DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE "AMITIE FLORIVAL MAGNOAC"**

L'association "Amitié Florival-Magnoac" dans un courrier en date du 19 octobre 2017 sollicite le soutien financier de la commune à travers l'octroi d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'accueil dans notre vallée de 80 partenaires bretons et gascons, issues pour moitié de l'association partenaire de Castelnau-Magnoac (Hautes-Pyrénées) et pour moitié de Plouguiel (Côte d'Armor), il s'agit de la première rencontre triangulaire en Alsace (une quinzaine de personnes seront logées dans notre commune).

Le Conseil après avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € à cette association.

**7° ECHANGE DE TERRAINS**

Mr le Maire souhaite rajouter au point n° 7 "échange de terrain" délibération du 23 juin 2017, que le Conseil autorise Mr le Maire et Mr Matthieu BOECKLER à signer l'acte administratif pour cet échange de terrain.

Le Conseil en prend acte à l'unanimité.

**8° COMPTE ADMINISTRATIF 2017 M 14 ET M 49**

Le compte administratif 2017 dressé par Mr le Maire (qui quitte la salle) est présenté par Mr Matthieu BOECKLER.

**M 14** : les dépenses de fonctionnement s'élève à **486 027,62 €** et les recettes de fonctionnement à **650 105,49 €** soit un excédent de fonctionnement de **164 077,87 €**. Les dépenses d'investissement s'élève à **170 829,77 €** et les recettes d'investissement s'élève à **82 728,75 €** soit un déficit d'investissement de **88 101,02 €**.

**M 49** : les dépenses de fonctionnement s'élève à **130 779,28 €** et les recettes de fonctionnement à **114 181,32 €** soit un déficit de fonctionnement de **16 597,96 €**. Les dépenses d'investissement s'élève à **18 882,86 €** et les recettes d'investissement s'élève à **37 544,72 €** soit un excédent d'investissement de **18 661,86 €**.

Après lecture de ces chiffres, les membres du Conseil Municipal décident par 13 voix (procuration de Pascal SCHMITT à J-Jacques FISCHER non valable pour ce point) de les approuver.

**9° COMPTE DE GESTION 2017 M 14 ET M 49**

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les comptes de gestion de l'exercice 2017 M 14 et M 49, dressés par la trésorerie, dont les chiffres correspondent à ceux du compte administratif.

**10° AFFECTATION DES RESULTATS 2017 M 14**

Le Maire expose :

Conformément à la législation applicable à la comptabilité M 14, les membres du Conseil Municipal doivent décider de l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2017.

**M 14**

**Résultat 2017 :**

Excédent de fonctionnement : **164 077,87 €**

Déficit d'investissement : **88 101,02 €**

**Résultat de clôture cumulé 2017 :**

Excédent de fonctionnement : **603 011,36 €**

Déficit d'investissement : **165 778,61 €**

**Affectation :**

Afin de couvrir le déficit d'investissement d'un montant de **165 778,61 €** les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, de porter cette somme au compte 1068 de la section d'investissement.

L'excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de **437 232,75 €** est porté au compte 002.

**11° MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SE RAPPORTANT A LA GESTION DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE**

Il est rappelé que la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller exerce depuis le 1er janvier 2018 la compétence eau potable.

Conformément à l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice d'une compétence transférée sont mis à disposition de la collectivité bénéficiaire. Cette mise à disposition, consentie à titre gratuit, doit être formalisée par un procès-verbal.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider la mise à disposition des équipements se rattachant à l'exercice de la compétence eau potable de la commune.
- d'habiliter Mr le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition avec la CCRG et tout document s'y rapportant.

Le Conseil par 12 voix et 3 absentions (Matthieu PFEFFER, Valérie GOUAILLE, Matthieu BOECKLER), valide la mise à disposition des équipements se rattachant à l'exercice de la compétence eau potable de la commune, habilite Mr le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition avec la CCRG et tout document s'y rapportant.

**12° PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil à l'unanimité décide de renouveler le contrat de l'adjoint technique territorial à temps non complet à compter du 6 avril 2018.

**13° ONF : PROGRAMME DES TRAVAUX FORESTIERS 2018 ET ETAT D'ASSIETTE**

Le plan des travaux d'exploitation (état prévisionnel des coupes), le programme des travaux patrimoniaux (maintenance, infrastructure...) 2018 et l'état d'assiette (programme des coupes à marteler) sont approuvés à l'unanimité.

**14° SUBVENTION TRAVAUX**

Mr le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, l'autorisation de faire des demandes de subvention pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne école de Sengern. Le Conseil, autorise à l'unanimité Mr le Maire à faire toutes les demandes de subvention se rapportant au travaux de réhabilitation de l'ancienne école de Sengern.

**15° TARIFS****TARIFS**

Le Conseil décide à l'unanimité de changer les tarifs ci-dessous (à compter du 22 mars 2018) :

**a) Location salle Vert Vallon - maison des associations**

<b><u>Salle VERT VALLON</u></b>		
	<b>Grande salle</b>	<b>Petite salle</b>
<b><u>Associations du village</u></b>		
Réunion / Vin d'honneur / AG	gratuite	gratuite
Manifestation à but lucratif (avec rentrée d'argent) appliqué à partir de la 2 <sup>ème</sup> manif. la 1 <sup>ère</sup> étant gratuite	120 €	90 €
<b><u>Particuliers du village</u></b>		
Réunion / vin d'honneur : apéritif	120 €	90 €
Banquet / fête de famille	160 €	130 €

<b><u>Maison des associations Sengern</u></b>	
<b><u>Particuliers du village</u></b>	
Réunion / vin d'honneur : apéritif	100 €
Banquet / fête de famille	130 €

**b) Tarifs boissons + participation manifestation publique**

	Le verre	La btle
Crémant d'Alsace	2.00 €	12.00 €
Gewurztraminer	2.00 €	12.00 €
Pinot Gris	2.00 €	12.00 €
Bière pression / panaché	2.00 €	
Amer bière	2.50 €	
Limonade	1.00 €	
Café	1.00 €	
$\frac{1}{4}$ de Rouge		2.00 €
Elsass-Cola, Jus d'orange, Pamplemousse, Orangina		1.50 €
Eaux plates ou gazeuses		1.50 €
Punch	3.00 €	
Viennoises		3.00 €

Bretzel		1.00 €
Pâtisserie		2,50 €
Tarte flambée		5,00 €
Participation manifestation publique		8.00 €

c) Périscolaire

- Accueil du matin : 1 € (la 1/2 heure)

d) Divers

		Location pâturages	2,00 €/ha
Concession source	82,00 €	Location terrains	5,00 €
Concession tombe simple (30ans)	35,00 €	Location terrains	16,00 €
Concession tombe double(30ans)	70,00 €	Location kritters	1,00 €
Droit de place	35,00 €	Crédits scolaires	460,00 €/classe
Bois de chauffage hêtre	55,00 €	Subv. Par élèves	18,00 €
Bois bill m3	40,00 €	Sorties piscine/ski	1600,00 €
Carte bois	gratuit	Subventions associations fixe	40,00 € par tranche de 10 20,00 € (limite 50 membres maxi)
<u>Loyer</u> : GULLY	350,00 €	<u>Concession columbarium</u>	
GUALLAR	404,00 €	600 € pour 30 ans (1case pour 2 urnes)	
GSTALTER	415,00 €	100 € pour 30 ans (renouvellement)	
KREMP	405,00 €	100 € jardin du souvenir (la plaque)	

e) Salle Vert Vallon : tarifs perte et casse de vaisselles :

flûte 17 cl	1,50 €	plat rond inox	8,00 €
verre vin blanc pied vert	1,50 €	saladier inox	10,00 €
verre Normandie 18 cl	1,50 €	saladier verre	8,00 €
verre Normandie 12 cl	1,50 €	saucière	5,00 €
verre ballon 14 cl	1,50 €	panier à pain rond	3,50 €
verre ballon 12 cl	1,50 €	panier à pain carré	3,50 €
verre à eau 22 cl	1,50 €	planche à découper	10,00 €
assiette plates	1,20 €	plateau de service	5,00 €
assiette creuse	1,20 €	faitout bleu	20,00 €
assiette à dessert	1,20 €	poêle à frire	10,00 €
fourchette	0,50 €	casserole Téfal	10,00 €
couteau	0,50 €	cocotte	15,00 €
cuillère à soupe	0,50 €	passoire inox	30,00 €
cuillère à café	0,50 €	passoire plastique	5,00 €
couteau à pain	10,00 €	décapsuleur	0,50 €

tasse à café	2,50 €	ouvre-bouteilles	15,00 €
soucoupe à café	1,20 €	ouvre-boîte	5,00 €
tasse à thé	2,50 €	araignée	2,00 €
plateau ovale inox 35 cm	8,00 €	fouet inox	5,00 €
plateau ovale inox 40 cm	8,00 €	louche	2,00 €
plateau ovale inox 45 cm	8,00 €	petit écumoire	3,00 €
plateau ovale inox 50 cm	10,00 €	Percolateur à café	150,00 €
plateau ovale inox 60 cm	10,00 €	Verre à bière	1,50 €
carafe à eau	5,00 €		

f) location vaisselles

Location de l'ensemble complet pour 1 personne : 1,00 €

	Perte ou casse		Perte ou casse
flûte Savoie 17 cl	1,50 €	Fourchette baguette	3,00 €
verre vin blanc pied vert	1,50 €	couteau steack baguette	4,00 €
verre élégance 19 cl	2,00 €	cuillère à soupe baguette	3,00 €
verre élégance 24,5 cl	2,00 €	cuillère à dessert baguette	2,00 €
assiette plate julia 24 cm	2,50 €	fourchette poisson baguette	3,00 €
assiette plate julia 27 cm	3,00 €	couteau à poisson baguette	3,00 €
bol à soupe lion	5,00 €		

g) Remboursement sacem et spré

Le Conseil décide de diviser le montant de la redevance sacem et spré par le nombre d'artisans participant au marché de montagne.

16° RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN

Le rapport d'activité 2017 du syndicat d'électricité et de gaz du Rhin, est présenté au Conseil, qui en prend acte.

17° DIVERS

Mr Matthieu PFEFFER, demande qu'en est-il des compteurs Linky ?

Mr Matthieu BOECKLER ayant assisté à une réunion le 23 janvier 2018 à la CCRG, donne des explications sur l'installation des compteurs, etc....

Séance levée à 21 h 17